

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

#### Arrêté du 25 juin 2026 relatif à la dématérialisation des carnets de prélèvement

NOR : TECL2617316A

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 424-5, R. 424-28 et R. 425-20-3 ;  
Vu l'arrêté du 7 mai 1998 instituant un carnet de prélèvement obligatoire pour certains gibiers de montagne ;  
Vu l'arrêté du 21 janvier 2004 relatif au carnet de prélèvements pour la chasse de nuit au gibier d'eau ;  
Vu l'avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage en date du 23 juin 2026,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

I. – Après l'article 6 de l'arrêté du 7 mai 1998 susvisé, il est inséré un article 6-1 ainsi rédigé :

« Art. 6-1. – Pour l'application du présent arrêté, le chasseur peut utiliser l'application mobile mentionnée au I de l'article R. 425-20-3 du code de l'environnement pour enregistrer ses prélèvements en lieu et place du carnet de prélèvement prévu par le présent arrêté. »

II. – Après l'article 2 de l'arrêté du 21 janvier 2004 susvisé, il est inséré un article 2-1 ainsi rédigé :

« Art. 2-1. – Pour l'application du présent arrêté, le chasseur peut utiliser l'application mobile mentionnée au I de l'article R. 425-20-3 du code de l'environnement pour enregistrer ses prélèvements en lieu et place du carnet de prélèvement prévu par le présent arrêté. »

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 juin 2026.

Pour la ministre et par délégation :

*L'adjoint au directeur de l'eau et de la biodiversité,*

D. LAMOTTE